23-26 JAN. 2025

MONTE-CARLO

93E EDITION



GUIDE DU RALLYE 2













L'ENVIRONNEMENT AU COEUR DE NOS ACTIONS

THE ENVIRONMENT AT THE HEART OF OUR ACTIONS

ADOPTEZ UNE ATTITUDE ÉCO-RESPONSABLE ADOPT AN ECO-RESPONSIBLE ATTITUDE





TRIEZ VOS DÉCHETS ET UTILISEZ DES POUBELLES RECYCLE YOUR WASTE AND **USE GARBAGE BINS**



RESPECTEZ LES RIVERAINS ET LEUR ENVIRONNEMENT

RESPECT THE RESIDENTS AND THEIR ENVIRONMENT





INTERDICTION D'UTILISER UNE TRONÇONNEUSE, UNE SCIE OU UNE HÂCHE ET DE COUPER DES ARBRES ET ARBUSTES

DO NOT USE A CHAINSAW, A SAW OR AN AXE AND DO NOT CUT TRESS OR SHRUBS





ZONE SPECTATEURS AUTORISÉE **AUTHORIZED SPECTATOR AREA**



SAVE WATER



PRIVILÉGIEZ LE COVOITURAGE ET LES TRANSPORTS NON POLLUANTS

PRIORITIZE CARPOOLING AND CLEAN TRANSPORTATION

ENSEMBLE ENGAGEONS-NOUS POUR DEMAIN!

TOGETHER LET'S COMMIT FOR THE FUTURE!











93° RALLYE AUTOMOBILE MONTE-CARLO

20 - 26 JANVIER 2025

Organisé par L'AUTOMOBILE CLUB DE MONACO

Sous le Haut Patronage de LEURS ALTESSES SERENISSIMES LE PRINCE ET LA PRINCESSE DE MONACO

Avec le soutien DU GOUVERNEMENT PRINCIER DE LA MUNICIPALITE DE MONACO DE LA SOCIETE DES BAINS DE MER DE LA MUNICIPALITE DE GAP DE LA FEDERATION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE

EPREUVE COMPTANT POUR LE CHAMPIONNAT DU MONDE DES RALLYES DE LA FIA 2025



Ce document n'a pas de pouvoir réglementaire sauf Art. 5.3.





SOMMAIRE

1. PRESENTATION	5
2. COORDONNEES DE L'ORGANISATION	6
3. PROGRAMME ET DELAIS A RESPECTER	7
4. INFORMATIONS CONCERNANT LES ENGAGEMENTS	10
5. PARC D'ASSISTANCE	13
6. POSTE RADIO EMETTEUR-RECEPTEUR	14
7. CARBURANT / PNEUMATIQUES	14
8. IMPORTATION DES VEHICULES ET PIECES DETACHEES	15
9. HELICOPTERES	15
10. MODALITES D'ACCUEIL	15
11. HOTELS	15
12. RECONNAISSANCES	15
13. VERIFICATIONS TECHNIQUES, PLOMBAGE ET MARQUAGE	16
14. SEANCE DE MISE AU POINT	16
15. PROCEDURE DE DEPART	16
16. PROCEDURE D'ARRIVEE	16
17. ACTIVITES RELATIONS PUBLIQUES	16
18. MEDIAS	16
19. SERVICES MEDICAUX ET DE SECURITE	20
20. LISTE DES INFORMATIONS ET SERVICES UTILES	21





1. PRESENTATION

Chers Concurrents,

Souhaité très sélectif, comme toujours, par le Comité d'Organisation de l'Automobile Club de Monaco, sans doute peut-être plus encore que les précédents, le parcours de cette 93° édition du Rallye Automobile Monte-Carlo comporte à nouveau de très nombreuses difficultés.

Dans la foulée des reconnaissances, programmées du lundi 20 janvier au mercredi 22 janvier, les concurrents autorisés à prendre le départ auront pour la toute première fois l'occasion de se jauger en conditions de course à l'occasion de la séance de mise au point (Shakedown – 3,28 km) à partir de 16h01, en cette après-midi du mercredi. Il s'agit du parcours introduit en 2017, qui emprunte la Route de la Garde à Gap, ville étape, hôte de l'épreuve de 2014 à 2021 et de nouveau retenue depuis 2024.

Le départ officiel de cette 93° édition du Rallye Automobile Monte-Carlo est prévu le lendemain, jeudi 23 janvier à 14h30, depuis la Place du Casino à Monaco. Au programme de cette première étape 100% nocturne, trois spéciales chronométrées, d'un total de 54,16 kilomètres. Organisées dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes, les spéciales très complexes de « Digne-les-Bains / Chaudon-Norante 1» (ES 1 - 19,01 km - 18h05), « Faucon-du-Caire / Bréziers » (ES 2 - 21,18 km - 19h53) et « Avançon / Notre-Dame du Laus 1 » (ES 3 - 13,97 km - 21h06) en termes de choix de pneumatiques, devraient déjà permettre d'établir une première hiérarchie significative.

Deux départements (Hautes-Alpes et Alpes-de-Haute-Provence) accueillent le deuxième jour de course, vendredi 24 janvier, totalisant 107,34 kilomètres contre le chronomètre. Avec une boucle de trois épreuves spéciales à disputer à deux reprises, composée de « Saint-Maurice / Aubessagne » (ES 4/7 - 18,68 km - 09h31/15h23), « Saint-Léger-les-Mélèzes / La Bâtie-Neuve » (ES 5/8 - 16,68 km - 10h34/16h26) et « La Bréole / Selonnet » (ES 6/9 - 18,31 km - 11h42/17h34), cette 2^e étape ne fera que confirmer la montée en cadence des difficultés.

Le troisième jour de course, samedi 25 janvier, majoritairement drômois, pour un total de 131,40 kilomètres chronométrés. Avec une boucle de trois épreuves spéciales à parcourir à deux reprises, cette journée est sans aucun doute la plus difficile pour les équipages. Au programme, « La Motte-Chalancon / Saint-Nazaire-le-Désert » (ES 10/13 - 27,00 km - 08h59/14h59), suivie de l'inédite « Aucelon / Recoubeau-Jansac » (ES 11/14 - 20,85 km - 10h05/16h05), et « La Bâtie-des-Fonts / Aspremont » (ES 12/15 - 17,85 km - 11h08/17h08).

Pour conclure, dimanche 26 janvier, trois chronos totalisant 50,90 kilomètres seront à disputer entre Gap et Monaco. Cette joute finale aura lieu entre les secteurs chronométrés de « Avançon / Notre-Dame du Laus 2 » (ES 16 - 13,97 km - 06h39), « Digne-les-Bains / Chaudon-Norante 2 » (ES 17 - 19,01 km - 08h32) et enfin « La Bollène-Vésubie / Peïra-Cava » (ES 18 - 17,92 km - 12h15) qui fera office de Power Stage. La remise des prix se déroulera sur la Place du Casino à partir de 16h15.







2. COORDONNEES DE L'ORGANISATION

2.1 Coordonnées permanentes de l'organisation

Automobile Club de Monaco - 23 Boulevard Albert 1er - B.P. 464 - MC98012 MONACO Cedex

Tél: +377 93 15 26 00 - E-mail: rallye@acm.mc - Site Internet: www.acm.mc Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Principaux contacts:

Directeur d'Epreuve	M. Eric Barrabino	+377 93 15 26 00	ebarrabino@acm.mc
Directeur de Course	M. Romain PUGLIESE	+377 93 15 26 19 +33 6 80 86 50 11	rpugliese@acm.mc
Directeurs de Course Adjoints	M. Christophe ALLGEYER M. Cyril VADA M. Patrick BOUTEILLER	+377 93 15 26 00	rallye@acm.mc
Secrétaire du Rallye	Mme Marielle KRAEMER	+377 93 15 26 15 +33 6 80 86 82 28	mkraemer@acm.mc
Chargés des Relations avec les Concurrents	M. Jean-Marc HAIBLE M. Raymond GNUTTI M. Giancarlo RAFFERMI M. Gilles CONVERTINI	+377 93 15 26 00	rallye@acm.mc
Responsable Communication et Médias	M. Richard MICOUD	+377 93 15 26 31 +33 6 07 93 79 51	rmicoud@acm.mc
Responsable Sécurité	M. Eric PANNIER	+377 93 15 20 23 +33 6 43 91 93 28	epannier@acm.mc
Médecin Chef Secrétaire du Médical	Dr Benoit PAULMIER Mme Ana-Rita RIBEIRO	+ 377 93 15 26 73	medical@acm.mc
Responsable Environnement	Mme Caline DEALEXANDRIS	+377 93 15 26 49	cdealexandris@acm.mc
Responsable des Opérations	M. Romain HAUT- LABOURDETTE	+377 93 15 26 48 +33 6 98 47 66 17	rhaut- labourdette@acm.mc
Responsable du Parc d'Assistance	M. Christophe GORY	+33 7 87 00 94 42	parcrallye@gmail.com





2.2 Coordonnées du QG du rallye et horaires d'ouverture (Voir Règlement Particulier)

2.3 Coordonnées Centres Média

Centre Média Gap	Centre Média Monaco
Centre Omnisport COSEC	One Monte-Carlo
Avenue de Traunstein	1, place du Casino
05000 GAP	98000 MONACO

Responsable Communication et Médias

M. Richard MICOUD

Tél: +377 93 15 26 31 Mob: +33 6 07 93 79 51 Déléguée Médias FIA Mme Vera DUSSAUSAYE

Tél: +41 22 544 45 48 Mob: +41 78 978 96 99

3. PROGRAMME ET DELAIS A RESPECTER

(Voir Règlement Particulier)

3.1 Programme avant la semaine du rallye

Mercredi 20 no	vembre 2024	
	Publication du Règlement Particulier	www.acm.mc
	Ouverture des engagements	Voir Art. 4
	Ouverture des accréditations pour les médias	www.acm.mc
Vendredi 20 dé	cembre 2024	
	Clôture des engagements	Voir Art. 4
	Date limite d'envoi de la documentation requise par l'organisateur	Voir Art. 4.2
	Publication du Guide du Rallye 2 et du Road Book	www.acm.mc
Vendredi 27 dé	cembre 2024	
	Date limite pour les commandes de pneus Hankook	Voir Art. 7
	Date limite pour les commandes de carburant FIA et ACM	Voir Art. 8.1
	Clôture des accréditations pour les médias nationaux	www.acm.mc
Lundi 30 décen	nbre 2024	
	Date limite pour le formulaire d'information sur les reconnaissances	Voir Art. 9.1
Vendredi 3 janv	ier 2025	
	Publication de la liste des engagés	TAD
	Date limite d'inscription des voitures ouvreuses	
	Clôture des accréditations pour les médias internationaux	





Vendredi 10 janvier 2025		
	Date limite pour l'envoi du formulaire de demande d'assistance commune	rallye@acm.mc
Lundi 13 janvie	r 2025	
	Date limite de demande d'autorisation pour les caméras embarquées	Voir. Art .11.9
Jeudi 16 janvie	r 2025	
14:00	Ouverture du Parc d'Assistance aux Constructeurs	GAP – Centre Omnisport COSEC
Vendredi 17 jar	nvier 2025	
	Date limite pour la désignation du représentant du Concurrent	Voir. Art. 2.9
Samedi 18 janvier 2025		
08:00	Ouverture du Parc d'Assistance à tous les Concurrents	GAP - Centre Omnisport COSEC

3.2 Programme durant la semaine du rallye

Dimanche 19 janvier 2025		
10:00-18:00	Tous les Concurrents : inscription aux reconnaissances, vérifications administratives, collecte du matériel et des documents (l'horaire sera publié dans un additif) Distribution des codes d'accès individuels à l'événement (et des smartphones, le cas échéant) pour l'application de suivi des reconnaissances (RS Lite)	MONACO - Automobile Club de Monaco
Lundi 20 janvier 2	2025	
08:00-19:00	Reconnaissances Jour 1 Equipages P1 départ à 08h00 tous les autres équipages à 08h15	Voir Annexe 2
17:00	Briefing des pilotes d'hélicoptère (visioconférence)	MONACO - ACM
19:00-21:00	Distribution du système FIA de suivi des voitures de rallye - Atelier SAS	GAP - Parc d'Assistance
22:00	Date limite pour que tous les pilotes et copilotes aient complété le cours d'apprentissage en ligne sur le système FIA de suivi des voitures de rallye	Voir Art. 12.1
Mardi 21 janvier 3	2025	
07:00-22:00	Vérifications techniques et scellement des composants pour tous les concurrents sauf P1 (horaire à publier dans un additif)	GAP - Lycée Technique CFA
08:00-19:00	Reconnaissances Jour 2 Equipages P1 départ à 08h00 tous les autres équipages à 08h15	Voir Annexe 2







16:00	Briefing des Team Managers (sur invitation seulement)	GAP - Media Centre
20:00	Briefing de sécurité des équipages obligatoire pour tous les pilotes et copilotes	GAP - Media Centre
Mercredi 22 janvi	er 2025	
08:00	Publication de la liste de départ du Shakedown (P1 et équipages invités)	TAD
08:00-12:00	Vérifications techniques et scellement des composants pour les concurrents P1 (horaire à publier dans un additif)	GAP - Service Park
08:00-16:00	Reconnaissances Jour 3 Equipages P1 départ à 08h00 tous les autres équipages à 08h15	Voir Annexe 2
11:00	Briefing des équipages des voitures de sécurité ACM	GAP - Media Centre
12:00	Briefing de sécurité pour les porteurs de chasubles média	GAP - Media Centre
15:00-15:30	Séance d'autographes pour les pilotes P1	GAP - Fan Zone
16:00-18:00	Retour des smartphones des reconnaissances (si location) - Atelier SAS	GAP - Service Park
16:01-17:30	Shakedown pour les Concurrents P1 et invités	GAP — Route de la Garde
17:31-19:00	Shakedown pour tous les Concurrents prioritaires	GAP — Route de la Garde
18:00-19:00	Média Pen pour les pilotes P1	GAP – Fan Zone
19:01-20:30	Shakedown pour les Concurrents P2, P3 et non- prioritaires	GAP — Route de la Garde
20:00-21:00	Média Pen pour les pilotes P2	GAP – Fan Zone
Jeudi 23 janvier 2	2025	
09 :00	Ouverture zone d'attente	Art. 12.4
10:30	Publication de la liste de départ de la Section 1	TAD
12:40	Séance d'autographes pour les pilotes P1	MONACO - Place du Casino
13:10	Photo officielle des voitures Rally1	MONACO - Place du Casino
13:20	Photo officielle des pilotes P1 et P2	MONACO - Place du Casino
13:30	Rencontre avec les Equipages Partie 1 (Podium départ)	MONACO - Place du Casino
13:40	Rencontre avec les Directeurs d'équipes	GAP – Fan Zone
13:50	Rencontre avec les Equipages Partie 2 (Podium départ)	MONACO - Place du Casino
14:00	Présentation en grille	MONACO - Place du Casino







14:30	Départ de la Section 1	MONACO - Place du Casino
~ 22:45	Rencontre avec les Equipages	GAP – Fan Zone
Vendredi 24 janvi	er 2025	
02:00	Publication de la liste de départ de la Section 2	TAD
08:00	Départ de la Section 2	GAP – Service Park
~ 19:30	Rencontre avec les Equipages	GAP – Fan Zone
23:00	Publication de la liste de départ de la Section 4	TAD
Samedi 25 janvie	2025	
06:58	Départ de la Section 4	GAP - Service Park
~ 19:15	Rencontre avec les Equipages	GAP – Fan Zone
22:30	Publication de la liste de départ de la Section 6	TAD
Dimanche 26 janv	rier 2025	
05:48	Départ de la Section 6	GAP - Service Park
15:30	Conférence de presse FIA d'après rallye	MONACO - Place du Casino
16:15	Cérémonie de remise des prix	MONACO - Place du Casino
17:00	Verifications techniques finales	MONACO – Service du Contrôle Technique
17:00	Retour du système FIA de suivi des voitures de rallye	MONACO – Parc
19:00	- Bureau SAS	Fermé
19:00	Publication du Classement Provisoire	TAD
20:30	Dîner de gala	MONACO - Sporting Monte-Carlo

Tableau d'Affichage Digital (TAD) : disponible dans l'application Sportity (téléchargeable pour les appareils iOS sur Appstore et pour les appareils Android sur Google Play). Le mot de passe est RAMC2025

4. INFORMATIONS CONCERNANT LES ENGAGEMENTS

4.1 Titres de la FIA pour lesquels le rallye compte

Championnat du Monde des Rallyes de la FIA pour Pilotes et Copilotes

Championnat du Monde des Rallyes de la FIA pour Constructeurs

Championnat du Monde des Rallyes de la FIA pour Equipes

Championnat WRC2 de la FIA pour Pilotes et Copilotes

Championnat WRC2 de la FIA pour Equipes

Championnat WRC2 Challenger de la FIA pour Pilotes et Copilotes

Championnat WRC3 de la FIA pour Pilotes et Copilotes

Coupe des Masters WRC de la FIA pour Pilotes et Copilotes





4.2 Procédure d'engagement

Tout concurrent RGT ou non-prioritaire désirant participer au 93° Rallye Automobile Monte-Carlo doit remplir le formulaire d'engagement en ligne disponible sur le site internet de la FIA et procéder au paiement en ligne <u>avant le vendredi 20 décembre 2024 - 23h59</u>.

Les constructeurs engagés au Championnat du Monde des Rallyes, ainsi que les participants au WRC2 et WRC3, doivent retourner le formulaire d'engagement standard FIA disponible sur le site internet de la FIA.

Par l'envoi du formulaire électronique, le concurrent s'engage à respecter la réglementation de l'épreuve, ainsi que les prescriptions de l'Art. 22.5 du RS CMR FIA 2025. Les concurrents signeront le formulaire d'engagement lors des vérifications administratives.

4.3 Nombre d'engagements acceptés et catégories

Le nombre maximum de concurrents est fixé à 70. Si plus de 70 demandes d'inscriptions sont reçues, l'organisateur se réserve le droit de décider quelles inscriptions seront acceptées parmi les pilotes non-prioritaires.

Les voitures seront réparties en classes (et groupes) comme indiqué dans le Règlement Sportif WRC FIA 2025, Art. 12.4.

Le classement « Promotion » est réservé aux concurrents non-prioritaires engagés en tant que concurrent privé et n'ayant jamais eu de priorité FIA P1, P2 ou P3.

4.4 Packs engagement

		Concurrent privé	Entité légale en tant que concurrent par voiture
Plaques	Assistance	1	1
voiture	Auxiliaire	1	1
Laissez-	Pilote	2	2
passer	Equipe	2	2
Matériels	Road Book	1	1
imprimés	Programme	1	1
Surface approximative Parc d'Assistance (surface supplémentaire <u>si disponible</u> , 50€/m²)		80 m²	80 m ²

4.5 Matériel supplémentaire

Plaque Assistance	(une seule plaque supplémentaire possible)	250€
Road Book		100€





4.6 Droits d'engagement

Constructeurs, autres voitures WRC et concurrents des Championnats Support

Les droits d'engagement pour les Constructeurs, les Equipes WRC et les concurrents de tous les Championnats Support WRC (WRC2, WRC3) sont tels que définis dans le Règlement Sportif WRC FIA 2025. Annexe VI.

Concurrents non-prioritaires

Concurrent privé	Entité légale en tant que Concurrent	
€ 4 000	€ 8 400	

Concurrent privé = le Concurrent est l'un des membres de l'équipage, titulaire d'une licence internationale de Concurrent en cours de validité

Entité légale en tant que Concurrent = l'équipage est inscrit par une entité titulaire d'une licence internationale de Concurrent en cours de validité

4.7 Mode de paiement

Les droits d'engagement peuvent être réglés soit par carte de crédit ou par virement bancaire:

> Nom de la Banque : SG

Adresse: 18 Quai Jean Charles Rey - Monaco

Automobile Club Monaco Titulaire du Compte :

MC58 3000 3023 0800 0372 6116 733 IBAN:

BIC: SOGEMCM1

Tous les frais bancaires encourus doivent être payés par les Concurrents en plus des droits d'inscription. Veuillez-vous assurer que le nom du concurrent et le titulaire du compte figurent comme référence sur tous les virements bancaires.

Le justificatif de règlement doit être envoyé au secrétariat du rallye avant la date de clôture des engagements (vendredi 20 décembre 2024).

4.8 Remboursement

Les droits d'engagement seront intégralement remboursés seulement :

- aux Concurrents dont l'engagement n'aura pas été accepté
- dans le cas où le rallye n'aurait pas lieu

Dans tous les autres cas, les droits d'engagements ne seront pas remboursés.





5. PARC D'ASSISTANCE

5.1 Parc d'assistance

Adresse: Centre Omnisport COSEC - Avenue de Traunstein - 05000 GAP

Accessibilité :

- Pour les constructeurs à partir du jeudi 16 janvier 2025 14h00
- Pour tous les concurrents à partir du samedi 18 janvier 2025 08h00

Surface: asphalte

5.2 Services disponibles au parc d'assistance

Pour les constructeurs :

- Branchement d'eau
- WC privés

Pour tous les concurrents :

- Eclairage général
- Conteneurs poubelles et ramassage des déchets
- Récupération des huiles usagées
- Gardiennage général
- WC publics

Services supplémentaires optionnels :

Lignes téléphoniques - ADSL - WIFI :

ORANGE EVENTS SOLUTIONS

Tél: +33 1 44 35 75 03 - Fax: +33 1 55 56 10 02

E-mail: oes@orange.com

Location de cabines sanitaires mobiles :

WC LOC

Tél: +33 4 84 91 12 22 E-mail: paca@wcloc.fr

Location de matériels divers

GAP MATERIELS

Tél: +33 4 92 51 25 54

E-mail: direction@gapmateriel.fr





5.3 Règles et critères environnementaux dans le parc d'assistance

5.3.1 Critères environnementaux

Il est interdit en toutes circonstances de percer des trous dans la surface du Parc d'Assistance.

Les équipes et les concurrents sont priés d'apporter des poids pour les tentes et autres éléments qui doivent être solidement fixés.

Les équipes et les concurrents sont tenus de veiller à ce qu'il n'y ait pas de fuite de carburant. d'eaux usées ou d'autres liquides sur le sol. Des tapis de sol doivent être utilisés.

Le lavage des véhicules et pièces détachées est interdit dans le parc d'assistance.

Une zone de lavage sera installée à l'entrée du parc d'assistance.

Les branchements électriques illégaux sur du mobilier urbain sont strictement interdits.

En cas d'infraction aux instructions de recyclage données pour la zone du parc d'assistance, les sanctions suivantes seront appliquées :

- 1ère infraction : amende de 1 000 € notifiée par le Directeur de Course
- 2º infraction : amende de 2 000 € notifiée par le Directeur de Course.
- 3º infraction : sera rapportée aux Commissaires Sportifs.

5.3.2 Règles

Seuls les véhicules identifiés « Service », « Auxiliaire » ou « Ouvreur » sont autorisés dans **le parc d'assistance**. Si ces véhicules ne rentrent pas dans l'espace alloué à chaque concurrent, ils doivent être stationnés en dehors du parc d'assistance.

Leur circulation dans les voies réservées aux concurrents est interdite 30 minutes avant l'heure de pointage du premier concurrent au CH d'entrée de parc d'assistance jusqu'à l'heure de pointage du dernier concurrent au CH de sortie de parc d'assistance.

Tout véhicule ne stationnant pas dans la zone allouée au Concurrent dans le parc d'assistance entraînera une pénalité de 1 500 € par véhicule. Toute application du règlement par le Directeur de Course sera notifiée par celui-ci au Concurrent concerné.

La circulation de tout véhicule dont le poids total en charge (PTAC) est supérieur à 3,5 tonnes est interdite sur le territoire monégasque entre 08h00 et 09h00.

6. POSTE RADIO EMETTEUR-RECEPTEUR

6.1 Procédure de demande

L'usage sur les territoires Monégasque et Français d'appareils de transmission radio est soumis à l'autorisation d'usage temporaire de fréquences.

Veuillez compléter et retourner aux autorités concernées le(s) formulaire(s) disponibles sur www.acm.mc.

7. CARBURANT / PNEUMATIQUES

(Voir Art.7 & 8 - RP)





8. IMPORTATION DES VEHICULES ET PIECES DETACHEES

Les véhicules provenant de l'Union Européenne n'ont pas besoin de document spécifique pour passer la douane. Seuls les Concurrents extra-communautaires devront montrer un carnet ATA (qu'ils peuvent se procurer à la Chambre de Commerce de leur pays d'origine), au service des douanes de leur point d'entrée dans l'Union Européenne.

Les véhicules venant de l'Union Européenne mais transitant par la Suisse (non-membre de l'UE) doivent contacter : Oberzolldirektion, Monbijoustrasse 40, CH-3003 Berne (Suisse) Tél: +41 (0)31 322.6511 - Fax: +41 (0)31.322.7812 - Site: http://www.ezv.admin.ch/

9. HELICOPTERES

En vertu des articles L363-1 à L363-3 du code de l'environnement modifiés par la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 article 63, interdisant en zone de montagne (+800m d'altitude) l'atterrissage d'aéronefs à des fins commerciales, seuls les hélicoptères destinés à la sécurité et à la télévision seront admis sur l'évènement.

10. MODALITES D'ACCUEIL

L'accès aux zones publiques des épreuves spéciales ainsi qu'au parc d'assistance du 93° Rallye Automobile Monte-Carlo est libre et gratuit pour les spectateurs.

10.1 Sociétés chargées de l'accueil des VIP

L'Automobile Club de Monaco a accrédité deux prestataires chargés d'organiser les opérations VIP sur la manifestation 93° Rallye Automobile Monte-Carlo :

SOCIETE	CONTACT	TEL	E-MAIL
ALL SPORTS MANAGEMENT	Pauline LAGIER	+33 6 43 91 93 47	p.lagier@allsportsmanagement.mc
EUROPEAN SPORT COMMUNICATION	Bernard OCCELLI	+352 445 889	b.occelli@european-sport.com

Toute société autre que celles susnommées, souhaitant organiser des opérations VIP sur l'épreuve, devront se déclarer et présenter leur programme auprès de l'Automobile Club de Monaco (e-mail : rallye@acm.mc).

11. HOTELS

https://www.gap-tallard-vallees.fr/

https://www.monte-carlo.mc/fr/hotels/

12. RECONNAISSANCES

(Voir Art.9 - RP)





13. VERIFICATIONS TECHNIQUES, PLOMBAGE ET MARQUAGE

(Voir Art.11 - RP)

14. SEANCE DE MISE AU POINT

(Voir Art.12.2 - RP)

15. PROCEDURE DE DEPART

(Voir Art.12.4 - RP)

16. PROCEDURE D'ARRIVEE

(Voir Art.12.16 - RP)

17. ACTIVITES RELATIONS PUBLIQUES

1 - Séances d'autographes :

- Gap Fan Zone: mercredi 22 janvier 2025 de 15h00 à 15h30 pour les pilotes P1.
- Monaco Place du Casino: **jeudi 23 janvier 2025 de 12h40 à 13h10** pour les pilotes Ρ1.

2 - Photos Officielles:

- Monaco Place du Casino: jeudi 23 janvier 2025 de 13h10 à 13h20 pour les voitures Rally1.
- Monaco Place du Casino: **jeudi 23 janvier 2025 de 13h20 à 13h30** pour les pilotes P1 & P2.

18. MEDIAS

18.1 Contacts

Tél: +377 93 15 26 31 - Mob: +336 07 93 79 51 - E-mail: rmicoud@acm.mc

Déléguée Médias FIA Mlle Vera DUSSAUSAYE

Tél: +41 22 544 45 48 - Mob: +41 78 978 96 99 - E-mail: vdussausaye@fia.com

18.2 Procédures d'accréditation

18.2.1 Principes

1. Un maximum de trois représentants (journalistes et/ou photographes) par publication pourra être accrédité pour le 93° Rallye Automobile Monte-Carlo. Un seul journaliste par site internet pourra être accrédité. Aucune chasuble photographe, TV ou radio ne sera attribuée aux sites internet.





- 2. Les agences doivent répondre aux mêmes critères que les publications. Les principales agences internationales seront accréditées par la FIA.
- 3. Pour être accrédité, un Média doit disposer d'une diffusion qui réponde aux critères de qualité et de quantité de la FIA.
- 4. Les agences publicitaires, les agences de relations publiques, de marketing, etc., ne pourront en aucun cas être accréditées en tant que Média, et l'Organisateur ne pourra pas délivrer d'accréditation aux représentants (attachés de presse ou autres) des sponsors, fournisseurs, constructeurs, pilotes, etc.
- 5. Un Média détenteur d'un laissez-passer permanent de la FIA souhaitant demander une accréditation pour des journalistes et/ou photographes supplémentaires devra formuler sa demande directement sur le site de la FIA.

18.2.2 Procédures

- 1. Les Médias étrangers doivent effectuer leur demande d'accréditation sur le site internet de la FIA avant le vendredi 3 janvier 2025 : https://www.fia.com/mediacenter/media accreditation/World%20Rally%20Championship
- 2. Les Médias nationaux (monégasques) doivent effectuer leur demande d'accréditation sur le site internet de l'Automobile Club de Monaco avant le vendredi 27 décembre 2024: https://acm.mc/edition/93e-rallye-automobilemonte%e2%80%91carlo/espace-media/demandes-daccreditation/
- 3. Les photographes de presse sous contrat avec des publications ou des agences devront fournir un dossier justifiant la publication d'un minimum de 15 photos de l'édition précédente (2024).
- 4. Le dossier d'accréditation doit inclure :
- Le formulaire d'accréditation rempli :
- Une demande d'accréditation officielle sur papier en-tête du média ou agence signée par le rédacteur en chef ou l'éditeur ;
- Un exemplaire original de la publication et des renseignements sur cette dernière (diffusion, lectorat, périodicité...) uniquement pour les primo-demandeurs ;
- Des exemplaires d'articles publiés couvrant le Championnat du Monde des Rallyes de la FIA 2024 et si possible ceux traitant du Rallye Automobile Monte-Carlo ;
- Une photocopie de la carte de presse du représentant qui couvrira le Rallye Automobile Monte-Carlo 2025;
- Des informations sur la couverture prévue pour le Rallye Automobile Monte-Carlo 2025, avec des précisions sur les dates de parution ou diffusion.
- 5. Les documents envoyés en retard et/ou incomplets ne seront pas pris en considération.





18.3 Accréditation télévisions, radios et médias digitaux

Les demandes concernant les radios, télévisions, sites internet ou autres Médias électroniques devront être adressées à :https://acm.mc/edition/93e-rallye-automobilemonte%e2%80%91carlo/espace-media/demandes-daccreditation/

18.4 Accréditation photographes commerciaux

Les photographes ne réunissant pas les critères ci-dessus (promotion et/ou photographes commerciaux) devront transmettre leur demande à : https://acm.mc/edition/93e-rallyeautomobile-monte%e2%80%91carlo/espace-media/demandes-daccreditation/

18.5 Centres médias et d'accréditation

GAP

Centre Omnisport COSEC - Avenue de Traunstein - 05000 GAP

Horaires d'ouverture :

	Centre Média	Accreditation
Lundi 20 janvier	14h00 - 20h00	14h00 - 20h00
Mardi 21 janvier	08h00 - 20h00	08h00 - 20h00
Mercredi 22 janvier	08h00 - 20h00	08h00 - 20h00
Jeudi 23 janvier	08h00*	08h00 - 21h00
Vendredi 24 janvier	08h00*	Fermé
Samedi 25 janvier	07h00*	Fermé
Dimanche 26 janvier	05h30*	Fermé

(*) = jusqu'au départ du dernier journaliste

MONACO

One Monte-Carlo - 1 Place Du Casino - 98000 MONACO

Horaires d'ouverture :

	Centre Média	Accreditation
Dimanche 26 janvier	06h00*	Fermé

(*) = jusqu'au départ du dernier journaliste

18.6 Conférences de presse FIA

Conférence de presse FIA d'après Rallye : Dimanche 26 janvier 2025 à 15h30





18.7 Coordonnées médias des équipes

HYUNDAI SHELL MOBIS WORLD RALLY TEAM

Nicoletta RUSSO +49 6023 9929 454 (NR office) +49 151 1135 4362 (NR mobile) nrusso@hyundai-ms.com

http://press.motorsport.hyundai.com (press login)

M-SPORT FORD WORLD RALLY TEAM

Emily CHAPMAN +44 7539 296418 (EC mobile) echapman@m-sport.co.uk

www.m-sport.co.uk www.msportmedia.dphoto.com (image database)

TOYOTA GAZOO RACING WRT

Hans DE BAUW +32 475 242 864 (HDB mobile) hans.debauw@tgr-europe.com Justin NEUMANN +49 1 72 43 93 444 (JN mobile) justin.neumann@tgr-europe.com www.toyotagazooracing.com

WRC PROMOTER

Jared GRELLET +44 173 5272 290 (JG Mobile) jared.grellet@wrc.com www.wrc.com

HANKOOK

Tim Bergmeister - t.bergmeister@hankook-competition.com Steven Cho - steven@atlasbxracing.com

18.8 Couverture médiatique

WRC TV:

> All live

TV:

- Monaco Info
- > TV Monaco
- > Canal Plus

Radios:

- ici Azur / Provence
- Radio Monaco

Presse Ecrite:

- ➤ L'Equipe
- Le Figaro
- Monaco-Nice-Var Matin





- > Le Dauphiné Libéré
- > La Provence
- Auto-Hebdo
- > Echappement
- Rallyes Magazine

19. SERVICES MEDICAUX ET DE SECURITE

NUMERO D'URGENCE EUROPEEN: 112

GENDARMERIE / POLICE: 17

POMPIERS: 18

CENTRE ANTI-POISON: +33 4 91 75 25 25 POLICE MONACO: +377 93 15 30 15 POLICE GAP: +33 4 86 99 18 00

HOPITAUX

		STANDARD	URGENCES
GAP	CENTRE HOSPITALIER DES ALPES DU SUD CHICAS 1 Place Auguste Muret 05000 GAP (Hautes Alpes)	+33 4 92 40 61 61	+33 4 92 40 61 20 +33 4 92 40 67 27/ 28/29/30
DIGNE	CENTRE HOSPITALIER DE DIGNE LES BAINS Quartier Saint Christophe BP 213 04003 DIGNE LES BAINS CEDEX (Alpes Haute Provence)	+33 4 92 30 15 15	+33 4 92 30 17 38
NICE	CENTRE HOSPITALIER PASTEUR 30 Voie Romaine 06000 NICE (Alpes Maritimes)	+33 4 92 03 77 77	+33 4 92 03 33 78
MONACO	CENTRE HOSPITALIER PRINCESSE GRACE Avenue Pasteur 98000 MONACO	+377 97 98 99 00	Accueil : +377 97 98 97 69 Médecins : +377 97 98 97 95

PHARMACIES

MONACO	PHARMACIE MEDECIN	+377 93 30 17 06	19 Boulevard Albert 1 ^{er}
	PHARMACIE INTERNATIONALE	+377 90 30 35 99	22 Rue Grimaldi
	PHARMACIE J.P. FERRY (Ouverte le dimanche)	+377 93 30 21 94	1 Rue Grimaldi
	PHARMACIE CENTRALE	+377 93 30 21 01	1 Place d'Armes







	PHARMACIE PERIMOND	+33 4 92 52 35 41	19 Avenue de Provence
GAP	PHARMACIE SAINT ROCH	+33 4 92 51 12 41	72 Avenue Jean Jaurès
	PHARMACIE ETHIC'SANTE	+33 6 43 61 77 41	70 Route des Eyssagnières

SERVICE DE REMORQUAGE

MONACO	DEPANNAGE HERCULE	+377 92 05 26 60	3 Avenue des Guelfes
GAP	BARIDON Philippe	+33 4 92 52 65 75	5 Route Pic Ponçon ZA Eyssagnières
TALLARD	ALPES ASSISTANCE DEPANNAGES	+33 4 92 54 18 20	395 Av. Pierre Bernard Raymond - Tallard

20. LISTE DES INFORMATIONS ET SERVICES UTILES

20.1 Climat, fuseau horaire et lever/coucher du soleil

Climat : Méditerranéen

Fuseau horaire: GMT + 1

Lever / coucher soleil

	GAP	MONACO
Jeudi 25 janvier	08h01 / 17h33	07h53 / 17h30
Vendredi 26 janvier	08h00 / 17h35	07h52 / 17h31
Samedi 27 janvier	07h59 / 17h36	07h52 / 17h33
Dimanche 28 janvier	07h58 / 17h37	07h51 / 17h34

20.2 Location de véhicules

	AVIS	+377 93 30 17 53	9 Avenue d'Ostende
MONACO	EUROPCAR	+377 93 50 74 95	47 Avenue de Grande Bretagne
	HERTZ	+377 93 50 79 60	27 Boulevard Albert 1er
	AVIS	+33 4 92 51 26 09	Gare SNCF
GAP	EUROPCAR	+33 4 92 53 71 71	6 Avenue Cdt Dumont
GAP	RENT A CAR	+33 4 92 53 90 62	4 Avenue Lesdiguières
	ADA	+33 4 92 20 52 36	3 Avenue Maréchal Foch

20.3 Services de reprographies

MONACO	DITO	+377 93 10 11 60	20 Avenue de Fontvieille
GAP	L'ATELIER	+33 4 92 52 60 45	33 Boulevard de la Libération



CALENDRIER 2025 DES ÉPREUVES

• 20 - 26 janvier

RALLYE MONTE-CARLO

93° EDITION

29 janvier - 5 février
 RALLYE MONTE-CARLO HISTORIQUE
 27° EDITION

• 3 - 4 mai
MONACO E-PRIX

• 22 - 25 mai

FORMULA 1 GRAND PRIX DE MONACO

82° EDITION

• 15 - 18 octobre

E-RALLYE MONTE-CARLO
9° EDITION

Réservé aux Membres **Tél. +377 93 30 32 27**

RESTAURANT - BAR PRIVÉ

SERVICE INTER-MEMBRES

Conférences Soirées à thème et sorties Revue officielle de l'ACM Licences de compétition Avantages adhérents

> 23, Boulevard Albert I^{er} - 98000 MONACO T. +377 93 15 26 00 - F. +377 93 25 80 08 - **www.acm.mc**

> > f 🛮 🔘 🗟 🕩 👉 in @automobileclubmonaco





